

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Convocation du 15 juin 2020

Affichage du 15 juin 2020

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>9</b>
	<b>Votants</b>	<b>10</b>

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier TRAEN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**ÉTEIENT PRÉSENTS :** Mmes et MM TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, LE NEILLON Nadège, VILLAIN Stéphane, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, CROCHON Elise, LOIZELET Valérie et DUCASTEL Vincent.

**ABSENTS EXCUSÉS :** BOULENGER Brigitte et FERREIRA Anne.

Mme BOULENGER Brigitte a donné pouvoir à M TRAEN Xavier.

Mme ROUSSEL Nicole a été élue secrétaire de séance.

#### POINT 1 (délibération 2020-016)

##### **VOTE DES TAXES LOCALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que pour assurer l'équilibre du budget primitif 2020, il faut inscrire à l'article 73111 la somme de **87 781,00 €**, les taux votés sont les suivants :

- Foncier Bâti	31,07 %
- Foncier Non Bâti	54,18 %

#### POINT 2 (délibération 2020-017)

##### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2020, en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement de la façon suivante :

<b>315 529,19 Euros</b>	<b>pour la Section de Fonctionnement Dépenses</b>
<b>432 345,15 Euros</b>	<b>pour la Section de Fonctionnement Recettes</b>

Soit un suréquilibre de 116 815,96 €

**Et 377 247,88 Euros pour la Section d'Investissement.**

#### POINT 3 (délibération 2020-018)

##### **BUDGET ANNEXE 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le Budget Annexe « lotissement » 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<b>681 172,06 Euros</b>	<b>pour la Section de Fonctionnement</b>
<b>681 172,06 Euros</b>	<b>pour la Section d'Investissement</b>

#### **POINT 4 (délibération 2020-019)**

##### **PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A ALLOUER**

Les Membres du Conseil présents décident d'inscrire au budget le reversement de fiscalité et la contribution à l'organisme de regroupement ci-dessous et d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

##### **Article 739211 : Reversement de fiscalité**

- Communauté de Communes du Clermontois	14 335,00 €
- Provision pour taxe GEMAPI et URBA +	2 665,00 €

##### **Article 65541 : Contribution aux organismes de regroupement**

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire	60 000,00 €
---	-------------

##### **Article 6574 : Subventions 1 200,00 €**

- « Loisirs pour Tous »	200,00 €
- Coopérative Scolaire de Saint-Aubin	300,00 €
- APEI de Creil	35,00 €
- Association scléroses en plaques	35,00 €
- ASDAPA	45,00 €
- « Les restos du cœurs »	100,00 €
- Divers	485,00 €

**Les Membres du Conseil décident, de ne verser les subventions aux Associations de la Commune, que sous réserve que leur Assemblée Générale ait eu lieu, que le rapport détaillé des activités 2019, accompagné du bilan financier correspondant, ainsi que l'ensemble de leurs projets 2020 soient fournis.**

#### **POINT 5 (délibération 2020-020)**

##### **FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – EXERCICE 2020**

Conformément aux circulaires ministérielles des 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011, relatives aux indemnités pour le gardiennage des églises communales - la dernière circulaire date du 7 mars 2018, celle de 2020 n'a pas encore été reçue - les Membres du Conseil Municipal décident avec **9 voix POUR et 1 ABSTENTION** d'accepter le maintien de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'Eglise communale du village ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice, soit **120,97 Euros** tout en se conformant à la circulaire de 2018 et d'en imputer la dépense à l'article 6282 du Budget 2020.

#### **POINT 6 (délibération 2020-021)**

##### **BONS D'ACHAT DE NOEL 2020**

A l'occasion de Noël 2020, le Conseil Municipal décide avec **9 voix POUR et 1 ABSTENTION** que les Jeunes de 11 et 12 ans, donc nés en 2008 et 2009 et domiciliés sur le territoire de la Commune au 1<sup>er</sup> décembre 2020, bénéficieront d'un bon d'achat d'un montant de 30 € par enfant. Ce bon d'achat est valable un an, dans un magasin au préalable choisis par la Commune et acceptant un paiement par mandat administratif.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des jeunes concernés, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

#### **POINT 7 (délibération 2020-022)**

##### **BONS D'ACHAT 2020 POUR LES PERSONNES DU 3<sup>ème</sup> AGE**

M le 1<sup>er</sup> Adjoint demande aux membres du Conseil Municipal de poursuivre en 2020 l'action menée auparavant par le CCAS concernant l'octroi d'un bon d'achat de 30 € offert aux personnes de 66 ans et plus en 2020.

A l'unanimité, cette proposition est approuvée.

Afin que les personnes concernées dépensent cette somme comme elles le souhaitent, ce bon d'achat prendra la forme d'un virement par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de Clermont.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des personnes concernées, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

### **POINT 8 (délibération 2020-023)**

#### **INDEMNITÉS DE FONCTION – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2020-011**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints ;

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire :	17,00 %
1 <sup>er</sup> Adjoint :	6,60 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint :	3,30 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint :	3,30 %

**Article 2** : cette délibération qui prend effet le 25 mai 2020, annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 03 avril 2014.

**Article 3** : les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 4** : un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

### **POINT 9 (délibération 2020-024)**

#### **COMMISSION DES IMPOTS CCID**

La Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans les deux mois suivant l'installation du Conseil Municipal. Cette commission est composée : du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ; proposés sur délibération (en nombre double) et désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil proposent la liste suivante :

#### ***Titulaires***

Xavier TRAEN  
René VAN HOECKE  
Nathalie MAUPETIT  
Valérie LOIZELET  
Francis PRÉJEAN  
Marie-Claire DUQUESNE  
Michel DEFACQ  
Sylvia DUBREUIL  
Grégory DELORD  
Jean-Louis VAISSE  
Guy DUCHEMIN  
Christine CHRIST

#### ***Suppléants***

Stéphane VILLAIN  
Didier GABET  
Nicole ROUSSEL  
Bernard BLERY  
Jacques PUISIER  
Christian LEFEVRE  
Bruno DAVID  
Jean-Marie HORDE  
Alain MANGÉARD  
Pierre DESAINTEQUENTIN  
Claudine DEVEAUX  
Sabrina DEPLANQUE

## **POINT 10 (délibération 2020-025)**

### **RPI NOMINATION DE SUPPLÉANTS**

M le 1<sup>er</sup> Adjoint fait un compte rendu du conseil syndical du 17 juin et demande parmi les membres du Conseil Municipal ceux qui seraient intéressés pour être suppléants, lorsque la modification des statuts du RPI le permettra.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de nommer comme membres suppléants : MM VITSE Vincent et RIBES Nicolas.

## **POINT 11 (délibération 2020-026)**

### **PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN CAS D'INTEMPERIES**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, propose de reconduire la délibération prise lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2003 concernant la prise en charge des enfants en cas de retard ou d'absence de l'institutrice pour cause d'intempéries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme pour la prise en charge des enfants en cas d'intempéries, les membres suivant : Mme Nicole ROUSSEL, Mme Brigitte BOULENGER, Mme Nadège LE NEILLON et M Vincent VITSE.

## **POINT 12**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Eglise : un administré interroge sur la qualité du chauffage dans l'église, le Conseil Municipal décide de demander des devis et d'en reparler lors de la prochaine réunion.
- Parking/lotissement : une réunion s'est déroulée le 23 juin avec MM Morgan et Lelandais d'AET, Mme Peltier et M Leverbe de la CC du Clermontois et MMES Roussel, Le Neillon et M Traen pour la Commune ; une ébauche d'esquisse pour la présentation du futur lotissement et l'explication sur la revalorisation des prix et acter pour la modification simplifiée du PLU. Le projet a été présenté au conseil ce soir et approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

\*\*\*\*\*

*Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery  
Séance du 29 juin 2020.*

### **Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Vote des Taxes locales (délibération N° 2020-016)
- N° 2 : Budget Primitif 2020 (délibération N° 2020-017)
- N° 3 : Budget Annexe 2020 (délibération N° 2020-018)
- N° 4 : Participations et subventions à allouer (délibération N° 2020-019)
- N° 5 : Frais de gardiennage de l'église (délibération N° 2020-020)
- N° 6 : Bons d'achat Noël 2020 (délibération N° 2020-021)
- N° 7 : Bons d'achat 2020 3<sup>ème</sup> âge (délibération N° 2020-022)
- N° 8 : Indemnités de fonction actualisation de la délibération (délibération N° 2020-023)
- N° 9 : Commission des impôts (délibération N° 2020-024)
- N° 10 : RPI nomination de suppléants (délibération N° 2020-025)
- N° 11 : Prise en charge des enfants en cas d'intempéries (délibération N° 2020-026)
- N° 12 : Informations et questions diverses

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
BOULENGER	Brigitte		<b>X</b>	Xavier TRAEN	
TRAEN	Xavier	<b>X</b>			
ROUSSEL	Nicole	<b>X</b>			
LE NEILLON	Nadège	<b>X</b>			
VILLAIN	Stéphane	<b>X</b>			
VITSE	Vincent	<b>X</b>			
RIBES	Nicolas	<b>X</b>			
CROCHON	Elise	<b>X</b>			
LOIZELET	Valérie	<b>X</b>			
FERREIRA	Anne		<b>X</b>		
DUCASTEL	Vincent	<b>X</b>			